

## **La sécurité du personnel de l'hôtellerie-restauration doit primer sur tout le reste!**

**Il faut que divers acteurs unissent leurs forces, afin que l'hôtellerie-restauration surmonte la crise du coronavirus. Les salarié-e-s ont besoin de sécurité, et la branche d'un programme d'investissement. Les partenaires sociaux devront encore renforcer la convention collective nationale de travail de branche (CCNT).**

La crise du coronavirus frappe de plein fouet l'hôtellerie-restauration. L'incertitude perdure même après la réouverture de la plupart des établissements. Comme une deuxième vague de l'épidémie ne peut être exclue, il reste nécessaire de veiller attentivement à ce que les entreprises respectent les mesures de protection de la santé en vigueur. La protection des employé-e-s doit en effet avoir la priorité absolue.

Beaucoup de salarié-e-s craignent non seulement pour leur santé, mais aussi pour leur emploi. Il incombe donc aux partenaires sociaux et au monde politique d'adopter des mesures coordonnées pour apporter la sécurité nécessaire aux salarié-e-s et les meilleures conditions possibles à la branche:

- La Confédération doit **garantir 100% de leur salaire aux personnes au chômage technique**, si elles gagnent moins de 5000 francs brut. Les mesures spéciales et le droit au chômage technique doit être prolongé à 24 mois. Les dispositions pour les salarié-e-s avec des taux d'occupation variable sont à améliorer.
- Les salarié-e-s qui ont continué à travailler durant le lockdown, doivent bénéficier d'une **prime de risque**.
- Les employeurs font usage de l'instrument du chômage partiel et ne prononcent **aucun licenciement**.
- Le moment est idéal pour lancer l'**offensive en faveur de la formation** qui s'impose depuis longtemps.
- Les associations patronales doivent négocier avec les syndicats une **nouvelle convention collective nationale de travail (CCNT)**. Il faut augmenter les salaires minimaux, en particulier pour les collaborateurs/-trices expérimenté-e-s et améliorer les dispositifs de contrôles dans les régions limitrophes. Les contrats zéro-heure sont à prohiber.
- L'heure est à un programme public d'**investissements dans la branche touristique** aux effets durables, pour adoucir les conséquences de la crise et permettre à la branche de poursuivre son développement. La priorité sera donnée aux investissements dans l'infrastructure hôtelière, pour améliorer l'offre de base et respecter ainsi les objectifs climatiques fixés.
- Pour **relancer le tourisme local**, la Confédération accorde à tous/toutes les salarié-e-s de ce pays trois jours de congés supplémentaires.